

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00365

BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2024, BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS RATTACHÉS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 74
Nombre de pouvoirs : 32
Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200770-20240626-202400365-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024
Publication : 11/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Thierry NITCHEU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Lionel BOUCHER, M. Laurent CHAPUIS,
M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Guy FRANCON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT,
M. Yves MORAND, Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2024, BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS RATTACHES

Le projet du Budget Supplémentaire 2024 a pour objet :

- de reporter en 2024 les crédits engagés sur l'année 2023 et de reprendre les résultats de l'exercice 2023,
- de procéder à l'ajustement du Budget Primitif 2024,

* * * * *

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

I - LE BUDGET PRINCIPAL

1 – Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 46 348 327,39 € en dépenses
- 23 685 445,32 € en recettes (dont 18 000 000 € d'emprunt)

Le financement de ces reports est assuré par une affectation du résultat de fonctionnement de 22 662 882,07 €.

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du Budget Principal figure au compte financier unique 2023.

2 – Les inscriptions au Budget Supplémentaire (hors écritures d'ordre) :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 42 394 945.76 € :

- 7 713 273,69 € en fonctionnement,
- 34 681 672,07 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le recours à l'emprunt.

▪ **2.1 – Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :**

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Financier Unique 2023 ...	9 376 034,02 €
- les recettes complémentaires au BS	3 770 535,32 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	13 146 569,34 €

En investissement :

- subventions, cessions, remboursement d'avances, fonds de Concours....	988 920,70 €
- un ajustement du FCTVA	2 535 255,72 €
- ajustement emprunt	25 724 200,00 €
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	29 248 376,42 €
Soit un total de	42 394 945,76 €

▪ **2.2 – Utilisation des recettes disponibles :**

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP	5 213 273,69 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	
- Une provision pour charges financières	2 500 000,00 €

En investissement :

- l'inscription de dépenses à hauteur de.....	34 681 672,07 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	
Soit un total de	42 394 945,76 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

▪ **3.1 – Section de fonctionnement**

Les inscriptions au budget supplémentaire s'élèvent à :

- 3 770 535,32 € en recettes : constituées pour l'essentiel par des ajustements de recettes fiscales et de dotations après notification, d'une recette sur la gestion des déchets abandonnés (convention CITEO) et de recettes liées aux autres activités de la Métropole.

- 7 713 273,69 € en dépenses, dont 5 213 273,69 € liés aux activités de la Métropole, et 2 500 000 € pour constituer une provision pour risques et charges financiers (portant le volume des provisions pour risques financiers à 5 744 000 €)

Pour la partie recettes :

- Essentiellement, on retrouve les recettes fiscales, la TEOM ainsi que les dotations de l'Etat qui sont ajustées en fonction des notifications reçues au titre de 2024 pour un montant de 1 426 163,00 € (TEOM + 409 K€, allocations compensatrices +1 000 K€...).
- Les recettes liées aux activités de la Métropole à hauteur de 2 060 778,66 € et détaillées ci-après.
- 283 593,66 € de remboursement par la Ville de Saint-Etienne des dépenses des services communs prises en charge par Saint-Etienne Métropole pour les directions mutualisées.

Pour la partie dépenses :

- L'attribution de compensation de la Ville de Saint-Etienne est ajustée à hauteur de 1 506 000 € (ajustement par rapport aux postes non pourvus).
- Une nouvelle provision de 2,5 M€ est proposée pour une prochaine sécurisation des encours structurés (dans 4 ans).
- Le reversement de la fiscalité économique à la ZAIN pour 60 312 €.
- 150 000 € sont inscrits pour les dégrèvements de la taxe GEMAPI.
- La prise en compte des dépenses de services communs entre la Métropole et la Ville de Saint-Etienne : à compter de 2024, Saint-Etienne Métropole porte l'ensemble des dépenses des services communs pour les directions mutualisées pour ensuite être refacturées au prorata à la Ville de Saint-Etienne. Des ajustements par rapport aux prévisions du BP 2024 à hauteur de 610 K€ sont inscrits à ce titre, dont 311 K€ pour l'informatique (abonnements licences, maintenance logiciel), les autres dépenses portent sur les frais des véhicules, des loyers, l'achat de vêtement de travail, les frais de déplacement et autres dépenses communes.

Les autres dépenses concernent les dépenses des services explicitées ci-dessous.

Le détail des inscriptions en dépenses et en recettes sur la section de fonctionnement, sur chaque secteur d'activité déduction faite des transferts de crédits (équilibrés entre articles ou entre sections) est le suivant :

❖ L'ATTRACTIVITE DE LA METROPOLE

➤ IMPLANTATIONS ECONOMIQUES ET SERVICES AUX ENTREPRISES :

- Concernant la gestion des bâtiments économiques, en recettes, des ajustements de loyers et une subvention de la Banque des territoires pour financer les actions en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire sont inscrits à hauteur de 30 534 €.
- En dépense, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les augmentations de taxes foncières et des fluides, pour des remboursements de loyers perçus en 2023, pour des charges sur le bâtiment de la Montat (la cession du bâtiment étant reportée). Une indemnité d'éviction du bail commercial du restaurant « Le Gros Chêne » sur

la zone de Molina doit être versée. Il est également prévu une participation au déficit de la Maison de l'emploi.

La participation au syndicat mixte de la ZAIN diminue de -272 000 € (suite à des cessions de terrains), celle du syndicat mixte de l'Aéroport de -5 490 €.

Le montant des crédits inscrits est de 157 810 €.

➤ **INNOVATION ET ENTREPRENARIAT**

En dehors des virements entre chapitre, il n'y a pas de nouvelle inscription en dépenses. Une recette de 6 504 € versée par le Fonds d'amorçage industriel métropolitain est inscrite.

➤ **LE DESIGN**

Un ajustement de 100 000 € est nécessaire pour les taxes foncières sur les bâtiments achetés pour le projet Cité 2025.

➤ **LE TOURISME**

500 € sont inscrits pour l'indexation du contrat de DSP des espaces réceptifs.

➤ **LES GRANDS EQUIPEMENTS, L'ATTRACTIVITE PAR LE SPORT ET LES LOISIRS**

- Pour le stade Geoffroy Guichard, des crédits sont ajustés à hauteur de 130 000 € pour les frais d'assurance, la taxe foncière, les frais de nettoyage et de gardiennage. Un complément de 275 000 € est inscrit pour les prestations pour l'accueil du quart de finale de la coupe de France de football et de l'équipe de France féminine, ainsi que des prestations complémentaires pour l'accueil des JO 2024. Ces nouvelles dépenses sont compensées par des recettes à hauteur de 268 000 €.

Enfin, 50 000 € sont inscrits pour des subventions aux associations dans le cadre du projet AMI.

- Pour l'ARENA, 30 000 € viendront couvrir des dépenses liées à un sinistre. Un remboursement d'assurance de 10 000 € est attendu.

➤ **LA POLITIQUE DE LA VILLE**

- Une recette supplémentaire de 90 000 € est inscrite dans le cadre du Pacte de Solidarité.

- Pour les dépenses, 206 000 € sont nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins et accompagner l'élargissement de la politique de la ville à la suite du nouveau Contrat de ville métropolitain 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 adopté lors du Conseil Métropolitain du 28 mars 2024. Il définit de nouveaux quartiers prioritaires ou vulnérables ; la population concernée augmente de 50 % par rapport au précédent Contrat de Ville.

❖ **LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE**

➤ **LES GRANDS PROJETS**

Un ajustement de 10 000 € est inscrit pour la mise en sécurité des friches en cours d'aménagement.

➤ **L'ECONOMIE AGRICOLE**

Un soutien pour un appel à projet alimentaire en faveur du bien-être social nécessite 20 000 € de crédits.

➤ **L'HABITAT**

- Les crédits pour le Fonds Social au Logement sont réévalués de + 169 800 € pour faire face à l'augmentation des demandes d'aides des ménages.

- 39 000 € sont inscrits pour une enquête pour évaluer les dispositifs de la Convention intercommunale d'Attribution (CIA), le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et de l'information aux demandeurs (PPGDLSID) et pour élaborer les documents cadres sur la période 2026-2031.

➤ **LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

- Différents remboursements de sinistres par les assurances et refacturation de petits aménagements de voirie (entrées charretières, abaissement de bordures) permettent d'inscrire des recettes à hauteur de 19 835,68 € et des dépenses de fonctionnement pour 9 817,11 € imputées sur les enveloppes voirie des communes (le solde étant inscrit en investissement).

- A cela s'ajoute des transferts de crédits de la section de fonctionnement en investissement ou inversement, qui globalement viennent diminuer les dépenses de fonctionnement de -11 470,00 € et une inscription de 12 551,56 € pour régler des intérêts moratoires.

❖ **LE DEVELOPPEMENT D'UNE METROPOLE DURABLE**

➤ **LA TRANSITION ENERGETIQUE, ECOLOGIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- En recette, des subventions à hauteur de 98 000 € de l'ADEME pour promouvoir les énergies renouvelables et pour les corridors écologiques sont inscrites.

- En dépense, 30 000 € sont inscrits afin de permettre de prolonger jusqu'à la fin de l'année la convention avec le SIEL pour la gestion d'une partie des bornes de recharge des véhicules électriques.

➤ **LE PLAN VELO**

La nouvelle convention avec OCIVELLO nécessite 2 860 € de crédits supplémentaires.

➤ **COLLECTE, TRI ET GESTION DES DECHETS**

- Afin de lutter contre les déchets abandonnés diffus, une convention de groupement entre Saint-Etienne Métropole, les communes et CITEO a été établie. CITEO accompagne les membres du groupement pour mener à bien les actions de lutte contre les déchets abandonnés, ces actions sont soutenues par l'Etat. Saint-Etienne Métropole est responsable

du groupement, dans ce cadre, les subventions de l'Etat perçues par CITEO sont entièrement reversées à SEM pour être ensuite réparties entre chaque membre. A ce titre une recette de 1 187 442,40 € est inscrite ainsi qu'une dépense de 743 500 € pour permettre le reversement aux communes membres du groupement.

➤ **CONTRATS RIVIERES**

- Une inscription 214 838 € permettra de régler les indemnités dues à la société COFIRHAD dans cadre d'un protocole transactionnel. Saint-Etienne Métropole propriétaire d'un local commercial, occupé par cette société a dû mettre fin au bail, ceci dans le but d'entreprendre des travaux dans le cadre du réaménagement du lit et des berges du Gier à La Grand-Croix pour régler les problèmes d'inondations. Il s'agit d'une indemnité de remploi et d'indemnités accessoires (pour couvrir le frais de déménagements, de réinstallation, de publicité...). Les crédits pour l'indemnité d'éviction sont inscrits en section d'investissement.

Pour cette même opération, 2 017 € de crédits sont inscrits pour une indemnité de relogement. Cette dépense est en partie couverte par une recette de 2 926 € au titre des loyers et charges suite à cette même convention de relogement.

- Des crédits supplémentaires s'ajoutent pour régulariser les charges et la location du local du Fay utilisé par l'équipe rivières Furan, l'occupation des locaux ayant été prolongée jusqu'à qu'à fin janvier (23 990,29 €).

❖ **LES DEPENSES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES**

- Des recettes complémentaires à hauteur de 18 750 € pour de nouveaux loyers perçus.

- En dépense, des ajustements de crédits à hauteur de + 125 988 € pour des révisions de loyers et charges.

- Pour la direction Achat, un budget supplémentaire de 5 000 € pour l'achat de papiers et enveloppes à en tête.

- Un ajustement des crédits pour le versement des attributions de compensation est nécessaire à hauteur de 1 506 000€.

- Enfin, une inscription complémentaire de 490 K€ est inscrite pour une enveloppe provisionnelle.

▪ **3.2 – Section d'investissement**

Les inscriptions au budget supplémentaire s'élèvent à 34 681 672,07 € de crédits supplémentaires.

Pour les recettes, globalement, elles augmentent de 988 920.70 € malgré l'annulation de cessions et de reports de subventions. Le FCTVA est ajusté de 2 535 255,72 € au regard des nouvelles dépenses inscrites.

La prévision de l'emprunt est augmentée de 25 724 200 € dont 1 555 099 € pour couvrir les prévisions de travaux exceptionnels de voirie sur les communes de Saint-Paul en Jarez et Saint-Romain en Jarez avec un remboursement à opérer par le biais des attributions de compensation.

Le détail des inscriptions en dépenses et en recettes sur la section d'investissement, sur chaque secteur d'activité déduction faite des transferts de crédits (équilibrés entre articles ou entre sections) est le suivant :

❖ L'ATTRACTIVITE DE LA METROPOLE

➤ IMPLANTATIONS ECONOMIQUES ET SERVICES AUX ENTREPRISES :

- Au niveau des recettes, la cession du bâtiment La Montat n'aura pas lieu sur l'exercice 2024, l'inscription de la recette de 8 M € prévue au BP est annulée.
Une cession partielle du bâtiment 14 est inscrite pour 175 K €.

- Pour les dépenses, on note un ajustement de 155 000 € pour les bâtiments économiques, une aide économique complémentaire de 60 000 €, une étude pour la zone de Stelytec II pour 150 000 € financée par une diminution d'une avance financière pour un aménagement sur la zone de Molina.

Dans le cadre de la concession de l'aménagement de la zone LOTI à Saint-Etienne confiée à CAP Métropole, 968 000 € de crédits sont prévus pour le rachat d'équipements publics. Le solde de 2 207 000 € sera payé en 2026 à la fin de la concession. Un remboursement d'avance financière de 200 000 € est inscrit en recette.

Le budget annexe Zones Industrielles enregistre un résultat de clôture sur la section d'investissement de 146 936,96 €, il est utilisé pour le remboursement d'avances au Budget Principal. Par ailleurs, des réajustements de recettes sur 2023 peuvent être inscrits permettant d'augmenter le remboursement à hauteur de 116 300 € pour porter le remboursement de l'avance au budget principal à 263 236,96 €. En dépense, l'avance pour ce budget doit être augmentée de 30 000 €.

➤ L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ENTREPREUNARIAT :

Un complément de subvention de 400 000 € est inscrit pour le campus ISTP/IRUP (soit un total de 800 000 € pour l'exercice 2024). Au contraire, le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € pour la restructuration de la faculté des sciences de la Métare est décalé en 2025.

Afin de participer au fonds d'investissement FAIM, un montant de 761 000 € est inscrit au BS 2024. L'engagement financier global est de 5 M € de 2022 à 2031.

Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour l'école numérique : 218 000 € pour de l'achat de matériel, dont 180 000 € pour l'acquisition de tablettes à destination des écoles. Cette dépense sera intégralement financée via une subvention de l'éducation nationale.

Une subvention de 2 000 € est également prévue pour l'école Télécom de St Etienne.

➤ **LE DESIGN**

Dans le cadre du projet Cité 2025, une restitution de 1 500 000 € de crédits de paiement est prévue suite au recalage du planning de réalisation, l'enveloppe prévue pour l'apport en capital à la SEM Patrimoniaire peut être également diminuée de 200 000 €, conjointement 40 000 € doivent être inscrits pour des diagnostics sur des bâtiments.

➤ **LA CULTURE, LE TOURISME ET LE PATRIMOINE**

La réparation de la toiture du Zénith nécessite une nouvelle inscription de 70 000 €.

Un complément de 10 000 € est nécessaire afin de réaliser des travaux d'éclairage dans les espaces réceptifs de la cité du Design.

➤ **RAYONNEMENT DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Les crédits destinés aux travaux d'investissement liés notamment à la réouverture du Musée (vidéo surveillance, éclairage des salles d'exposition, signalétique, investissement dans le restaurant ...) peuvent être réduits de 267 000 €.

En parallèle, une nouvelle recette de 50 000 € sera perçue dans le cadre du Mécénat du Musée d'Art Moderne et Contemporain.

➤ **LES GRANDS EQUIPEMENTS, L'ATTRACTIVITE PAR LE SPORT ET LES LOISIRS**

Des crédits supplémentaires pour le stade Geoffroy Guichard sont prévus à hauteur de 491 000 € pour des travaux sur la pelouse et 80 000 € pour permettre de régler les dernières dépenses pour les écrans géants.

Des travaux sur la salle annexe de l'ARENA sont nécessaires pour 270 000 € (modification classement ERP)

❖ **LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE**

➤ **LES GRANDS PROJETS**

Les principales évolutions marquantes sont :

- L'inscription d'une dépense de 880 000 € afin d'acquérir un ténement foncier destiné à la réalisation d'une zone économique, du CTC couronne et d'une station GNV.
- Le rachat d'un équipement public sur la ZAC des berges du Gier à l'Horre pour un montant de 1 150 000 €. En parallèle le remboursement d'une avance financière par l'aménageur est inscrit pour 1 500 000 €.
- En recette, des réajustements de subventions en baisse de 50 425 € et l'annulation d'une cession de terrain sur la Grand-Croix pour 122 500 € sont inscrits.

➤ L'AGRICULTURE

L'enveloppe d'investissement liée à la solidarité alimentaire est réduite de 20 000 € pour compenser le besoin de crédits en fonctionnement pour l'appel à projet alimentaire en faveur du bien-être social.

➤ LE DEVELOPPEMENT LOCAL

10 500 000 €, complémentaires à l'inscription BP, sont prévus pour les fonds de concours aux communes dans le cadre du plan de relance métropolitain pour tenir compte des dépôts des dossiers.

Les soldes des subventions DSIL seront perçus en 2025, le montant prévu au budget en recette est donc diminué de 219 044 €.

➤ L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Une diminution de 340 000 € est prévue sur le suivi-animation du PIG (aide aux travaux et accompagnement des propriétaires).

Des crédits complémentaires de 28 730 € pour la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale afin de réaliser un projet de sédentarisation des gens du voyage sur la commune du Chambon Feugerolles sont nécessaires, ainsi que 100 000 € pour l'aire temporaire à Roche-la-Molière.

Les crédits liés au projet quartiers anciens sont réajustés de +9 988 € en dépenses et + 77 020 € en recette.

➤ LA VOIRIE

Sur les enveloppes voirie des communes, en dehors de quelques ajustements sont inscrits les crédits non consommés sur l'exercice 2023 et réattribués pour 7 403 261,24 €.

Des travaux de voirie sur les communes de Saint-Paul-en-Jarez et Saint-Romain-en-Jarez avec un remboursement à opérer par le biais de l'attribution de compensation nécessitent d'inscrire des dépenses supplémentaires (+ 1 555 099 €).

Une enveloppe de 2 000 000 € doit être prévue pour des travaux complémentaires de voirie.

Une enveloppe complémentaire de 250 000 € est prévue pour des travaux d'urgence sur la RM32 à Saint-Jean-Bonnefonds.

Dans le cadre des travaux liés à l'échangeur Croix Bleue au Chambon Feugerolles, une dépense de 80 000 € doit être ajoutée. Une recette à hauteur de 46 500 € est inscrite dans le cadre de la convention de cofinancement avec l'Etat, la Région et le Département.

❖ LE DEVELOPPEMENT D'UNE METROPOLE DURABLE

➤ LA TRANSITION ENERGETIQUE, ECOLOGIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Des réajustements du montant des travaux permettent de réduire les crédits sur les écrans acoustiques (-250 000€) et sur les corridors écologiques (- 630 000 €) avec en parallèle une diminution des recettes (-764 000 €),

Une diminution de 20 000 € est proposée sur le projet de sensibilisation du grand public au développement durable.

Des crédits supplémentaires sont nécessaires à hauteur de 100 000 € pour une étude de géothermie et des réseaux de chaleur, 180 000 € pour la ZFE et 84 000 € pour le Fonds de concours aux communes Plan Climat.

Des recettes à hauteur de 40 000 € sont inscrites dans le cadre du Fonds Air véhicules propres et 100 000 € permettant de financer les investissements pour la ZFE.

➤ **LE PLAN VELO**

193 137 € sont rajoutés en recette d'investissement du fait de la perception de subventions de la Région et de la DSIL pour la mise en service de voies vertes sur le territoire.

Les subventions DREAL et Etat inscrites au BP 2024 sont reportées, l'inscription de 1 669 400 € est donc retirée du budget.

En parallèle, des crédits à hauteur de 1 500 000 € sont également enlevés en dépenses au BS.

➤ **COLLECTE, TRI ET GESTION DES DECHETS**

Une diminution des dépenses inscrites au BP sur les opérations de la déchèterie de l'Etrat et du Centre de tri de Firminy est proposée pour un montant de -306 500 €.

Des retards sur les travaux pour le Centre Technique de la Couronne Stéphanoise permettent un réajustement de crédit (-300 000 €).

Une augmentation de 500 000 € est nécessaire afin de répondre à un besoin supplémentaire de conteneurs et à une commande de 5 000 composteurs supplémentaires dans le cadre du déploiement du tri des déchets alimentaires. 76 500 € de crédits sont prévus pour le projet de réhabilitation du quai des Brunandières à Saint-Etienne.

➤ **LES CONTRATS DE RIVIERES**

Les crédits d'investissement des différentes opérations de rivières sont ajustés en dépenses + 1 751 280 €, afin de pouvoir prendre en compte les travaux d'aménagement sur le Furan avec les travaux du Furet, du pont de l'Etrat et du pont de l'Onzonnière ainsi que les travaux sur La Bargette au Chambon-Feugerolles. Une indemnité d'éviction est également prévue à l'égard de la société Cofirhad.

11 000 € de recettes supplémentaires seront inscrites sur l'Ondaine afin de réaliser une cession de terrain.

➤ **DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

Dans le cadre du programme 2024, une enveloppe supplémentaire de 350 000 € doit être inscrite afin de réaliser de nouvelles réserves d'incendie et de renouveler et créer des poteaux incendie.



GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les crédits inscrits au titre des eaux pluviales sont augmentés de +150 000 € afin de réaliser des travaux d'assainissement en lien avec l'extension de la ligne M6 sur Saint Etienne et rue Roger Salengro à Unieux.

❖ LES DEPENSES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Une enveloppe supplémentaire est nécessaire pour des travaux liés aux bâtiments administratifs (+388 000 €).

Les crédits du BP sont ajustés à hauteur de 20 000 € afin d'acquérir des licences IP pour la téléphonie des bâtiments SEM.

II - LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT ET MOBILITE

Le Budget Supplémentaire annexe 2024 des transports et de la mobilité enregistre :

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à 8 103 791.18 € en dépenses

Le financement de ces reports, est assuré par le report de 2 000 000€ d'emprunt et par une affectation du résultat de fonctionnement de 6 761 488.19 €.

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du budget des transports figure au Compte Financier Unique 2023.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire hors opérations d'ordre :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 2 769 676,71 € :

- 1 510 236,71 € en fonctionnement,
- 1 259 440 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant par l'emprunt.

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Financier Unique 2023	6 124 776,71 €
- recettes de fonctionnement supplémentaires.....	750 743,29 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	6 875 520,00 €

En investissement :

- le solde d'exécution de la section d'investissement après financement des reports	0,00 €
- total des recettes d'investissement disponibles.....	- 43 358,00 €
- diminution de l'emprunt inscrit au BP	<u>- 3 355 100,00 €</u>
- Total des recettes d'investissement	- 3 398 458,00 €
Soit un total des recettes de :	3 477 062,00 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

En fonctionnement :

- Crédits supplémentaires en dépenses du BP..... (ces crédits font l'objet d'explications détaillées ci-après)	1 260 980,00 €
- Dépenses imprévues	1 000 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement.....	2 260 980,00€

En investissement :

- des ajustements des crédits de paiement du BP.....	1 216 082,00 €
Total des dépenses d'investissement.....	1 216 082,00 €
Soit un total des dépenses de :	3 477 062,00 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

En dépenses de fonctionnement, les inscriptions nouvelles concernent :

- Pour la DSP, 856 380 € de crédits supplémentaires, dont :
 - o 425 550 € concernant l'impact des nouveaux services et l'adaptation de l'offre liée à l'augmentation de la fréquentation avec notamment le doublement de certaines lignes (L49),
 - o 370 430 € pour le financement des agents de médiation. Cette dépense sera portée par la STAS à compter de novembre 2024 et intégrée dans le forfait charges.

- 60 400 € concernant les évolutions informatiques associés aux investissements prévus notamment sur la billettique.
- 300 000 € pour le service Vélivert, pour des commandes de pièces détachées pour les réparations à la suite de casses, la mise en place de la plateforme de paiement et l'hébergement des données WEB.
- Des ajustements de crédits pour 100 000 € sur les Transports scolaires à la suite du renouvellement du marché public relancé cette année.
- 4 600 € pour régulariser les charges courantes telles que l'électricité et le carburant.

En recettes de fonctionnement, il convient d'inscrire :

- des recettes variables contractuelles dans le cadre de la DSP pour 439 490 €,
- un ajustement de 251 258 € de recettes concernant la mise à disposition du mobilier urbain publicitaire avec la société Vedaud,
- une inscription complémentaire de 60 000 € pour le service Vélivert,

En dépenses d'investissement,

- les inscriptions du budget primitif ont été augmentées à hauteur de 1 216 082 € afin d'ajuster au mieux les crédits de paiements sur l'exercice 2024.
- 752 000 € concernant la ligne M4M6 avec 8 engagements 2023 réinscrits en 2024.
- 602 082 € concernant l'acquisition de bus moyenne capacité
- 498 000 € pour la billettique
- 364 000 € supplémentaires destinés aux aires de covoiturage : celle de La Grand Croix pour 224 000 € et 140 000 € à Stelytec à Saint-Chamond et Sardon à Rive-de-Gier.
- 150 000 € ont été inscrits pour des études concernant l'exploitation du Tram et la signalisation.
- 30 000 € ont été ajoutés également pour finaliser les études sur le réaménagement du parking relais de la gare de Chateaufort.

Toutefois certaines opérations ont été décalées comme la station AFPA pour 780 000 € et l'électrification la ligne M4 pour 400 000 €.

En recettes d'investissement,

- Une subvention de 290 642 € au titre de la DSIL pour solder le plan de relance au profit des travaux de la plateforme Grouchy
- des réajustements de subventions : - 174 000 € concernant la dotation de France Relance pour le projet ligne M6+, et un décalage également de la convention AFIT au titre des travaux de la place Massenet, soit -160 000 €.
- L'emprunt peut être diminué de 3 355 100.00 € à la suite de la reprise des résultats et on passe donc à une prévision d'emprunt de 23 772 400 € y compris les 2 000 000 € de report.

III - LE BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Il est proposé dans un premier temps de prendre en compte la reprise du résultat constaté au Compte Administratif 2023 en recettes d'investissement soit 146 936,96 € et à l'affecter en remboursement d'avance au budget principal de Saint-Etienne Métropole.

En section d'exploitation :

- en dehors des opérations de stocks, aucune dépense supplémentaire n'est prévue.
- en recettes, des ventes de terrains sur les zones de Combeplaine et des Volons pour 822 000 €, et l'annulation de cessions sur les zones de Chana et Adèle Bourdon pour 735 700 € (solde 86 300 €).

En section d'investissement, un besoin supplémentaire de 30 000 € est nécessaire par le biais d'une avance du budget principal.

Les cessions permettent d'augmenter le remboursement des avances faites au budget principal pour 116 300 € en complément du remboursement de 146 936,96 €.

On peut noter également des opérations d'ordre entre section, équilibrées en dépenses et en recettes, qui constatent les variations de stocks.

IV- LE BUDGET RATTACHE ASSAINISSEMENT

Ce budget retrace l'activité du service public d'assainissement collectif et non-collectif pour les 52 communes membres de l'agglomération. En effet, le SPANC n'est plus un budget annexe mais est intégré au sein du budget rattaché. La commune de Caloire est uniquement en assainissement non-collectif.

1 - Les reports d'investissements :

	TOTAL	DSP	REGIE	SPANC
Reports de recettes	5 859 064,95	65 602,20	5 793 462,75	0
Reports de dépenses	3 858 908,77	152 654,10	3 706 254,67	0
Solde	2 000 156,18	-87 051,90	2 087 208,08	0

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 8 377 662,48 € dont :

- 6 299 840,14 € en dépenses de fonctionnement,
- 2 077 822,34 € en investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1- Les recettes disponibles :

En fonctionnement :

	Total	DSP	REGIE	SPANC
Excédent reporté	7 960 736,44	1 410 136,21	6 547 760,09	2 840,14
Recettes supplémentaires au BS	341 000,00	0	341 000,00	0
Total disponible	8 301 736,44	1 410 136,21	6 888 760,09	2 840,14

Les recettes supplémentaires concernent des produits de swap.

En investissement :

	Total	DSP	REGIE	SPANC
Affectation des résultats	5 400 136,86	589 856,84	4 810 280,02	0
Résultat reporté	- 7 324 367,00	- 502 804,94	- 6 897 488,10	75 926,04
Solde des reports	2 000 156,18	- 87 051,90	2 087 208,08	0
Total disponible	75 926,04	0,00	0,00	75 926,04

TOTAL DES RECETTES	8 377 662,48	1 410 136,21	6 888 760,09	78 766,18
---------------------------	---------------------	--------------	--------------	-----------

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

	Total	DSP	REGIE	SPANC
Dépenses nouvelles de fonctionnement	6 299 840,14	1 083 000,00	5 214 000,00	2 840,14
Dépenses nouvelles d'investissement	2 077 822,34	327 136,21	1 674 760,09	75 926,04
Total disponible	8 377 662,48	1 410 136,21	6 888 760,09	78 766,18

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Fonctionnement" :

En **dépenses** d'exploitation, la majoration proposée des dépenses est de 5 273 000 €. Il s'agit de dépenses provisionnelles.

- 614 000 € sont également inscrits au titre des charges d'intérêts de la dette, dont 531 000 € de charges de swap ;

- 410 000 € pour les régularisations sur exercices antérieurs.

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement**, inscription de crédits provisionnels pour 1 953 882,34 €.

En **remboursement de capital**, une augmentation du remboursement de l'emprunt à hauteur de 123 940 €.

V- LE BUDGET RATTACHE DE L'EAU

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 4 992 379,49 € en dépenses
- 2 838 856,55 € en recettes

	Total	DSP	REGIE	REGIE EAUX BRUTES
Reports de dépenses	4 992 379,49	2 792 158,23	1 688 788,16	511 433,10
Reports de recettes	2 838 856,55	1 461 856,55	1 377 000,00	0,00
Solde des reports	- 2 153 522,94	- 1 330 301,68	- 311 788,16	- 511 433,10

Soit un solde négatif de 2 153 522,94 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par service, l'affectation du résultat 2023 est de 9 021 225,97 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 3 406 228,25 € dont :

- 295 718,09 € en dépenses de fonctionnement,
- 3 110 510,16 € en investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

	Total	DSP	REGIE	REGIE EAUX BRUTES
L'excédent reporté	4 613 652,70	1 321 291,70	1 874 138,76	1 418 222,24
Ajustement des recettes	- 600 514,61	0,00	- 813 014,61	212 500,00
Total disponible	4 013 138,09	1 321 291,70	1 061 124,15	1 630 722,24

En investissement :

	Total	DSP	REGIE	REGIE EAUX BRUTES
Affectation des résultats	9 021 225,97	5 439 250,71	1 382 030,22	2 199 945,04
Excédent reporté	-5 979 112,87	-3 644 554,21	- 579 850,30	-1 754 708,36
Solde des reports	-2 153 522,94	-1 330 301,68	-311 788,16	-511 433,10
Ajustement des recettes	-1 495 500,00	- 1556 000,00	60 500,00	0,00
Total disponible	- 606 909,84	-1 091 605,18	550 891,76	-66 196,42

TOTAL DES RECETTES	3 406 228,25	229 686,52	1 612 015,91	1 564 525,82
---------------------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP..... **295 718,09 €**

	Total	DSP	REGIE	REGIE EAUX BRUTES
Dépenses nouvelles	295 718,09	90 071,70	148 924,15	56 722,24

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses et les recettes du BP **3 110 510,16 €**

	Total	DSP	REGIE	REGIE EAUX BRUTES
Dépenses nouvelles	3 110 510,16	139 614,82	1 126 091,76	1 844 803,58

Soit un total de 3 406 228,25 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif

En section "Fonctionnement" :

En dépenses d'exploitation, la majoration proposée des dépenses de 295 718,09 € résulte essentiellement d'inscriptions nouvelles afin d'ajuster les crédits nécessaires, à savoir :

- Un ajustement des charges à caractère général (151 K€) notamment :
 - – 443 K € pour la régie Ondaine. Avec une diminution des crédits sur les achats d'eau (- 627 K €) et les frais de transit -98 K € à la suite de la création de la régie Ondaine les flux intra qui perduraient sont supprimés et avec des ajustements en supplément pour +125 K € pour les fournitures d'entretien + 30 K € pour la ligne carburant +26 K€ pour le loyer et charges du Local + 12 K € pour le nettoyage du local +45 K € pour les contrats de prestation et de maintenance et divers.
 - + 28 K € pour la régie Eau Brute dont 27 K € pour l'actualisation des contrats de prestation de service.
 - +46 K € pour la DSP dont 22 K € sur les frais d'études (41 K €) complément d'honoraires pour les missions d'étude du mode de gestion notamment pour celle du Gier.
 - L'inscription de crédits prévisionnels pour l'équilibre de la section (520 K €).
- Ajustement du chapitre 66 « charges financières » (68 K €), (emprunts reportés)
- Autres charges 10 K € dont 7 K € pour les droits d'utilisation « informatique en nuage »
- Ajustement du chapitre 014 « atténuation de produits » (10 K €),
- 50 K€ à inscrire au chapitre 67 représentant
 - Le remboursement aux communes en régie d'admissions en non-valeurs ou d'effacements de dettes antérieures à la remontée de compétence
 - Les annulatifs sur les rôles sur exercices antérieurs.

Pour les recettes, les inscriptions proposées de – 600 514,61 € portent sur des ajustements de crédits :

- au chapitre 70 relatif aux produits des ventes d'eau (-503 K €), notamment :
 - -716 K € pour la régie Ondaine, suppression des Flux intra entre collectivités de l'Ondaine,
 - + 213 K € pour la régie Eau brute, ajustement des ventes.
- au chapitre 74 (-98K€), suppression des flux intra entre collectivités de l'Ondaine,

En section "Investissement" :

- En dépenses, les inscriptions proposées correspondent à une augmentation du remboursement du capital pour 19 950 € et à l'augmentation des crédits des dépenses d'équipement à hauteur de 3 090 560,16 €, elles concernent principalement :
 - la nouvelle DSP Solaure, - 0,5 M €
 - La régie Eaux Brutes 1,8 M €
 - Saint-Galmier + 0,5 M €

- Le syndicat de Saint-Chamond - L'Horme 0,5 M €
- Rive-de-Gier 0,8 M €

Dans certains cas celles-ci permettent d'assurer l'équilibre individuel du budget de la commune.

- En recettes, l'emprunt peut être réduit de 1 545 500 € dont 970 K € pour la DSP Solaure. Un ajustement de subvention à hauteur de 50 000 € est proposé.

VI - LE BUDGET RATTACHE PARCS DE STATIONNEMENT

1 - Les reports d'investissements : néant

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 1 677 153.53 € dont :

- 876 899.53 € en fonctionnement,
- 800 254.00 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

En fonctionnement :

	Total	DSP	REGIE
Excédent reporté	874 935,53	3 034,89	871 900,64
Recettes supplémentaires au BS	2 328,00	13 000,00	-10 672,00
Total disponible	877 263,53	16 034,89	861 228,64

En investissement :

	Total	DSP	REGIE
Excédent reporté	800 254,00	0,00	800 254,00
Recettes supplémentaires au BS	0,00	0,00	0,00
Total disponible	800 254,00	0,00	800 254,00

Soit un total de recettes de 1 677 153,53 €

2.2 - Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

En fonctionnement	
-ajustement des dépenses et recettes.....	877 263,53 €
En investissement :	
-ajustement des dépenses d'équipement.....	800 254,00 €
soit un total de	1 677 517,53 €

3 - Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

En fonctionnement :

	Total	DSP	REGIE
Charges d'exploitation	824 228,64	13 000,00	811 228,64
Charges exceptionnelles	53 034,89	3 034,89	50 000,00
Total	877 263,53	16 034,89	861 228,64

En **dépenses**, un ajustement provisionnel des **charges d'exploitation de la régie** est prévu à hauteur de 811 228,64 €. Ces crédits pourront permettre de financer le cas échéant, des dépenses imprévues (maintenance, sinistres...). Pour les DSP, 13 000 € concernent un non-rattachement de taxe foncières.

Les charges exceptionnelles sont quant à elles augmentées de 53 034,89 € afin de sécuriser la subvention d'équilibre au délégataire ou des annulations sur exercices antérieurs.

En **recettes**, l'inscription en recettes exceptionnelles est supprimée pour 10 672 €. Par contre est rajoutée une recette de 13 000 € suite à la non-réalisation d'un rattachement de taxe foncière,

En investissement :

En **dépenses d'équipement**, l'inscription de dépenses provisionnelles pour un total de 800 254,00 €.

VII - LE BUDGET RATTACHE DES RESEAUX DE CHALEUR

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 1 953 383,18 € en dépenses dont 1 803 769,39 € pour la régie
- 2 006 120,00 € en recettes dont 2 000 000,00 € pour la régie

Soit un solde positif de 52 736,82 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par réseau de chaleur, l'affectation du résultat 2023 est de 432 739,71 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 1 665 061,30 € dont :

- 53 261,30 € en dépenses de fonctionnement,
- 1 611 800,00 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

	Total	DSP	REGIE
L'excédent reporté	1 056 661,30	502 665,36	553 995,94
Ajustement des recettes de Fonctionnement	25 400,00	8 000,00	17 400,00
Total	1 082 061,30	510 665,36	571 395,94

En investissement :

	Total	DSP	REGIE
Affectation des résultats	432 739,71	432 739,71	
Résultat reporté	- 485 476,53	-101 207,79	-384 268,74
Solde des reports	52 736,82	-143 493,79	196 230,61
Ajustement des recettes d'investissement	583 000,00	147 000,00	436 000,00
Total	583 000,00	335 038,13	247 961,87

	Total	DSP	REGIE
Total des recettes de fonctionnement disponibles	1 082 061,30	510 665,36	571 395,94
Total des recettes d'investissement disponibles	583 000,00	335 038,13	247 961,87
Total des recettes	1 665 061,30	845 703,49	819 357,81

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP..... 53 261,30 €

	TOTAL	DSP	REGIE
Dépenses nouvelles de fonctionnement	53 261,30	14 965,36	38 295,94

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses du BP 1 611 800,00 €

	TOTAL	DSP	REGIE
Dépenses nouvelles d'investissement	1 611 800,00	830 738,13	781 061,87

Soit un total de 1 665 061,30 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget primitif :

En section "Fonctionnement" :

Les inscriptions nouvelles en dépenses sont des ajustements budgétaires, notamment :

- Au chapitre 011 « charges à caractère général » pour 35 861,30 € dont 14 965,36 € pour la régie.
- Au chapitre 66 « Charges financières-Intérêts de la dette » pour 17 400,00 € ajustement des intérêts des emprunts reportés.

En recettes, un ajustement des produits de vente de chaleur pour 25 400,00 €.

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées concernent essentiellement des dépenses d'équipement :

- L'inscription de crédits de travaux et d'acquisitions prévisionnels de 1 611 800,00 €, correspond à 93 K € pour des travaux sur le réseau de chaleur de Firminy et à 1 519 K € afin d'assurer l'équilibre de la section.

En recettes, une diminution de l'emprunt de 499 000 € pour l'ensemble de la gestion directe, une augmentation de l'emprunt de 32 000 € pour les DSP et des inscriptions complémentaires en subvention de 1 050 000 € dont 935 000 € pour les créations de nouveaux réseaux de chaleur.

Il est précisé que :

- le Conseil d'exploitation de la régie « Parcs de stationnement », dans sa séance du 4 juin 2024, a émis un avis favorable sur le rapport du budget supplémentaire concernant le budget rattaché de la régie « Parcs et aires de stationnement ».

- le Conseil d'exploitation de la régie « Réseaux de chaleur », dans sa séance du 6 juin 2024, a émis un avis favorable sur le rapport du budget supplémentaire concernant le budget rattaché de la régie « Réseaux de chaleur ».

- le Conseil d'exploitation de la régie « Eau », dans sa séance du 3 juin 2024, a émis un avis favorable sur le rapport du budget supplémentaire concernant le budget rattaché de la régie « Eau ».

- le Conseil d'exploitation de la régie « Assainissement », dans sa séance du 6 juin 2024, a émis un avis favorable sur le rapport du budget supplémentaire concernant le budget rattaché de la régie « Assainissement ».

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, adopte les budgets supplémentaires 2024, budget principal, budgets annexes et budgets rattachés.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 13 abstentions.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



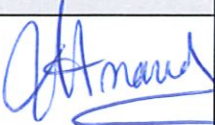




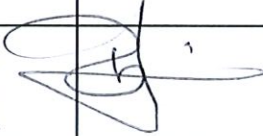

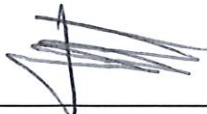




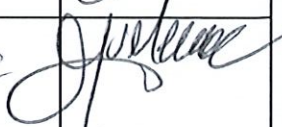
Tom PENTECOTE

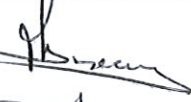
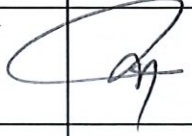
La Première Vice-Présidente,




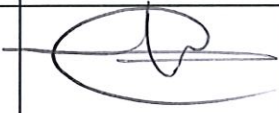



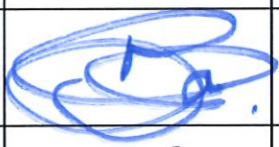











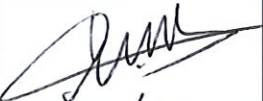

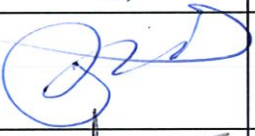

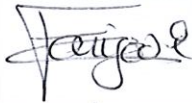




Sylvie FAYOLLE

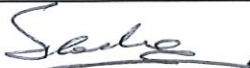

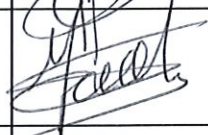


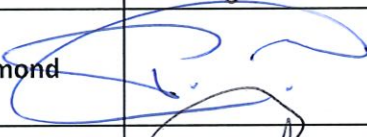



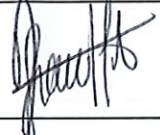
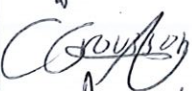
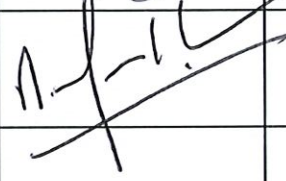
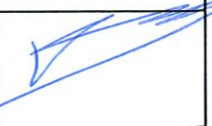
CONSEIL METROPOLITAIN DU MERCREDI 26 JUN 2024

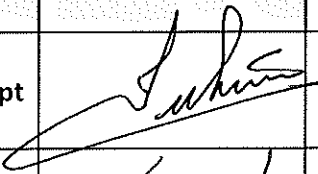




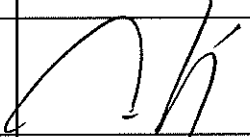

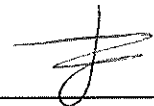

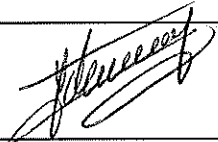
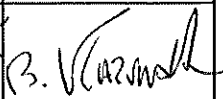
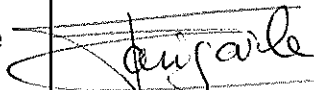
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARNAUD Ingrid	Saint-Christo-en-Jarez				
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne			DEGRADIX	
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BAKLI Abdelouahb	Saint-Etienne				
BARAILLER Christiane	Fraisses				
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle	Bannefay Cyrille	
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BASSON Jean-Luc	La Tour-en-Jarez				
BENOUMELAZ Caroline	Rive-de-Gier			V. BONY	
BERGER Françoise	Saint-Héand				
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne			DAICARD	
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				
BERTHEAS Audrey	L'Horme				
BISACCIA Michèle	Saint-Priest-en-Jarez				
BONNEFOY Cyrille	La Ricamarie				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois				
BONY Vincent	Rive-de-Gier				
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUCHET Patrick	La Fouillouse				
BOUCHOU Kamel	Saint-Paul-en-Jarez				
BOUDARD Gilles	Caloire			LUYA	
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles				
BRUEL Nicole	Andrézieux-Bouthéon				
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond			Rinat Paul	
CHALAND Christophe	Firminy			SUZAT GIUCIANI	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CHANGEAT Bruno	Saint-Chamond				
CHAPARD Catherine	Saint-Chamond				
CHAPUIS Laurent	L'Horme				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		GUILLOT Françoise	P. BOUCHET	
CHASSAUBÉNÉ Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds				
CHAVE Frédérique	Chagnon			M ^{me} CHAVE	
CINIERI Laura	Saint-Etienne				
COGNASSE Viviane	Villars				
COLLOMBET Germain	Saint-Etienne			Germain LOW OEW	
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
COURBON Pierrick	Saint-Etienne				
DA SILVA Jordan	Villars				
DALLARA Charles	Saint-Etienne				
DE ALMEIDA Gabriel	Saint-Etienne			BALLI	





TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				
DELIAVAL Marianne	Saint-Genest-Lerpt				
DENIS Philippe	Saint-Galmier				
DRIOL François	Andrézieux-Bouthéon				
DUCCESCHI Christian	La Terrasse-sur-Dorlay				
DUCRET Fabrice	Saint-Joseph				
DUMAS Marie-Pascale	La Ricamarie				
DUMESTRE Isabelle	Saint-Etienne				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
DUVERGER Jean	Saint-Etienne				
FALZONE Véronique	Saint-Etienne			PP RICHARD FARIGOLE	
FARA David	Le Chambon-Feugerolles			Do. HOSANUËW	
FAUCHET Martial	Saint-Martin-la-Plaine		BONJOUR Sylvie		
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FONTBONNE Louis-Jean	Rive-de-Gier				
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix				
FRANÇON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules				
GABIAUD Jérôme	Tartaras		DEVIDAL Serge		
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière				
GOURBEYRE Marie-Christine	Saint-Paul-en-Jarez				
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne			Paul CARRIERE	
GRAMPFORT Daniel	La Talaudière				
GROUSSON Catherine	Saint-Etienne				
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JOUBE Christian	Aboën		GAGNAIRE Christian	BONNET	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt				
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LACOUR Pascale	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf		MAKAREINIS Marie-José		
LAURENT Denis	Valfleury		VOUZELAUD Sonia		
LECOCQ Yves	Pavezin		DREVON Chantal		
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne				
LUYA Julien	Firminy				
MARMORAT Fabienne	Le Chambon-Feugerolles				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MATRICON Nathalie	La Grand-Croix				
MICHAUD Patrick	Saint-Etienne			R. Vigneron	
MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MORAND Yves	L'Etrat		HEYRAUD Christine		
MORERE Solange	Saint-Galmier				
MOUSEGHIAN Aline	Saint-Chamond				
NITCHEU Thierry	Saint-Etienne				
ORIOU Evelyne	Lorette				
OUCHAOUA Djida	Unieux				
PENTECÔTE Tom	Saint-Etienne				
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez		GUYOT Régine		
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				
PEREZ Marie-Jo	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PEYCELON Nicole	Saint-Etienne				
PFISTER Christel	Saint-Etienne				
PHROMMALA Jacques	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
QUELENNEC Clémence	Roche-la-Molière				
RASFI Ali	Saint-Etienne			COURBON	
REGEFFE Brigitte	Saint-Etienne			Ricciardi	
RICCIARDI Laurence	Saint-Etienne				
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec			SOULIER	
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne			Cl. Giogien	
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SERVANT Christian	Saint-Priest-en-Jarez				
SERVANTON Corinne	Saint-Jean-Bonnefonds				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
SUZAT-GIULIANI Eveline	Firminy				
TARDIEU Marc	Cellieu		BOULAT Françoise		
TARDY Gérard	Lorette				
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
THIZY Gilles	Marcenod				
TOKHI Julie	Saint-Étienne			DUMESTRE J.	
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez		DAVAL Gérard		
VALENTIN Jacques	Sorbiers				
VALENTIN Laetitia	Saint-Etienne			DUMESTRE	
ZADRA Catherine	Saint-Etienne			DUMESTRE Fidèle	